

## Conférence Éducation & Formation 2020

La Belgique francophone face aux enjeux européens d'éducation et de formation tout au long de la vie (ET2020) : état des lieux, priorités, défis.

De l'élève à l'apprenant adulte, l'accent mis sur le bénéficiaire ?

5 mai 2017

Hôtel Crowne Plaza - Bruxelles



### Atelier

## Compétences citoyennes : que recouvrent-elles, quand et comment les enseigner, comment s'assurer de leur acquisition ?

### Note de cadrage

#### 1. Le Contexte européen

L'éducation à la citoyenneté est depuis de nombreuses années en bonne place dans les programmes de travail des organisations internationales, l'Union européenne, mais également le Conseil de l'Europe, l'Unesco, voire plus récemment de l'OCDE.

Ainsi, sur le plan de l'Union européenne, la [Recommandation](#) du 18 décembre 2006 sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie intègre dans les huit compétences clés, les compétences sociales et civiques. Celles-ci comprennent les compétences personnelles, interpersonnelles et interculturelles, et couvrent toutes les formes de comportement devant être maîtrisées par un individu pour pouvoir participer de manière efficace et constructive à la vie sociale et professionnelle, notamment dans des sociétés de plus en plus diversifiées, et pour résoudre d'éventuels conflits. Les compétences civiques permettent à l'individu de participer pleinement à la vie civique grâce à la connaissance des notions et structures sociales et politiques et à une participation civique active et démocratique.

Il faut bien reconnaître toutefois que l'intérêt pour l'éducation à la citoyenneté, ne s'était pas traduit jusqu'il y peu en réelle priorité politique tant au niveau des pays, que des organisations internationales (le Conseil de l'Europe excepté).

Les événements tragiques que l'Europe a connus ces dernières années, ont conduit les responsables à revoir les priorités et à inscrire l'éducation à la citoyenneté au cœur des politiques.

Ainsi, à la l'initiative de la France, les Etats membres de l'Union européenne ont adopté le 17 mars 2015, la [Déclaration de Paris](#) qui appelait à redoubler d'efforts afin de renforcer dès le plus jeune âge l'enseignement et l'appropriation de ces valeurs fondamentales, et de travailler à construire grâce à l'éducation des sociétés plus inclusives.

Cette Déclaration prévoit un engagement des Etats membres à notamment :

- conserver à l'éducation toute sa dimension de formation de la personne et du citoyen, en transmettant les valeurs fondamentales et les principes qui constituent le socle de nos sociétés ;
- garantir à tous les jeunes une éducation inclusive qui combatte le racisme ainsi que tout type de discrimination, promeuve la citoyenneté ;
- renforcer les capacités d'esprit critique et de jugement des jeunes ;
- Combattre les inégalités territoriales, sociales et scolaires ;
- encourager le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de l'éducation ;
- former et accompagner les enseignants.

Sur le plan des engagements européens, cette Déclaration a conduit à mettre en place un groupe de travail spécifique dans le contexte du [cadre stratégique ET2020](#). Il a notamment pour objectif de développer les échanges de bonnes pratiques (activités d'échanges par les pairs par exemple), afin de dégager des principes communs et des facteurs de succès qui pourraient être transférables dans les autres pays. Par ailleurs, la future révision de la recommandation de 2006 précitée, devrait mettre l'accent sur une description plus précise des compétences et sur leur évaluation.

Le Conseil de l'Europe de son côté a mis l'éducation à la citoyenneté au cœur de son programme d'éducation depuis la fin des années 90, avec comme instrument le plus visible, l'adoption en 2010 de la [Charte](#) sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme. Le Conseil de l'Europe a toutefois également été influencé par les attaques terroristes puisque le Comité des Ministres a pour la première fois fait de cette question un enjeu transversal pour l'organisation, en demandant un suivi spécifique aux Ministres de l'Education dans son [plan d'action](#) de lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme adopté, sous présidence belge, le 19 mai 2015.

C'est dans ce contexte que les Ministres de l'Education du Conseil de l'Europe, réunis à Bruxelles en avril 2016, ont soutenu le lancement de l'expérimentation du [Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie](#). Celui-ci a été testé dans 17 pays. Les résultats de ce projet pilote seront présentés dans cet atelier.

Bien que dépassant le cadre européen, il est intéressant de mentionner l'Unesco (ONU) qui est en charge de suivre les objectifs de développement durable à l'horizon 2030. Parmi ces objectifs, l'objectif 4, concerne l'éducation et [l'objectif 4.7](#), de manière plus précise l'éducation à la citoyenneté mondiale qu'il faut comprendre comme le fait d'apprendre à agir localement en pensant globalement. L'Union européenne, le Conseil de l'Europe et l'OCDE sont étroitement associés à ces travaux qu'ils intègrent dans la réflexion qu'ils mènent à leur niveau.

## **2. Le contexte en Belgique francophone**

Dans le domaine de l'enseignement obligatoire, le [Décret « Missions »](#) du 24 juillet 1997, l'article 6 3° fixe comme objectif au système éducatif de préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.

Jusqu'ici, cet objectif s'était principalement traduit de manière transversale dans le cursus des élèves ou à travers l'implication des élèves à des démarches citoyennes ([Décret](#) du 20 janvier 2007 relatif au

renforcement de l'éducation à la citoyenneté responsable et active au sein des établissements organisés ou subventionnés par la Communauté française). Comme prévu dans la Déclaration de Politique communautaire (2014-2019), le Décret « Missions » est complété dorénavant par un chapitre portant spécifiquement sur l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté. Celle-ci fait partie de la formation obligatoire et est soumise à une évaluation. L'éducation à la philosophie et à la citoyenneté intervient dans la certification de la réussite de l'élève à chaque étape de son cursus dans l'enseignement obligatoire. Cette évolution ne remet pas en cause l'importance de la transversalité de l'éducation à la citoyenneté, ni des actions liées à la citoyenneté active. La convention de collaboration adoptée par l'Etat fédéral et la Fédération Wallonie-Bruxelles visant l'éducation à la citoyenneté mondiale en constitue un exemple concret.

Si les autres niveaux d'enseignement ou de formation professionnelle n'ont pas formalisé des objectifs aussi précis, la question des compétences citoyennes est souvent intégrée dans le concept plus vaste de compétences clés et son importance en matière d'insertion socioprofessionnelle est clairement établie. Dans l'enseignement supérieur, l'éducation à la citoyenneté est liée à la participation des étudiants aux instances de décision et à des projets particuliers développés par les institutions, mais est également présente dans la formation initiale des enseignants.

### **3. Les objectifs de l'atelier**

Le contour des compétences citoyennes et l'importance qui leur est attribuée varient selon les objectifs poursuivis par l'enseignement obligatoire, l'enseignement supérieur, l'éducation et la formation des adultes, les politiques d'insertion, l'emploi.

Les événements récents (migration, extrémisme violent, montée des populismes) ont mis l'accent sur la nécessité de se pencher de manière plus volontariste sur la définition, la description et l'évaluation de ces compétences. Cette urgence ne doit pas faire oublier que l'acquisition de ces compétences est primordiale pour pouvoir prendre sa place dans une société belge multiculturelle, aux institutions en réforme constante et faisant face à des enjeux sociétaux globaux. Sur le plan de l'insertion socio-professionnelle, un certain nombre de ces compétences sont également très demandées (capacités d'analyse et de réflexion critique – écoute et observation – souplesse et adaptabilité – coopération – résolution de conflits...).

Face à ces défis, la question de ce qui est attendu de et par chaque acteur de l'éducation et de la formation tout au long de la vie est importante pour s'assurer que chaque individu dispose des compétences lui permettant de jouer pleinement son rôle de citoyen. Il s'agit d'aborder la question de la transition entre les acteurs pour s'assurer de la cohérence du système au profit du bénéficiaire.

La dernière [enquête](#) d'Eurydice sur l'éducation à la citoyenneté (2012) mentionnait dans ses constats les aspects suivants:

- l'un des défis les plus conséquents relevés a trait aux connaissances et les aptitudes des professeurs à enseigner la citoyenneté ;
- la nécessité de se préoccuper plus systématiquement de la manière d'améliorer l'assistance aux chefs d'établissement est soulignée, afin que ceux-ci puissent créer un environnement favorable à l'enseignement et à l'apprentissage de la citoyenneté ;
- l'absence d'évaluation standardisée centrée sur l'éducation à la citoyenneté pose question, dans la mesure où l'on accorde en général la priorité à l'enseignement et à l'apprentissage des cours et des matières qui sont soumis à un examen externe.

Partant de ces différents constats et les élargissant à l'ensemble des acteurs de l'éducation et de la formation, l'atelier abordera ces différentes thématiques (le champ d'application, la question de l'évaluation, la formation initiale et continue des enseignants et formateurs) à partir de deux interventions relatant des expériences d'autres pays européens afin de faire ressortir quelques constats et défis à relever dans ce domaine. Un premier exposé sera réalisé par le Conseil de l'Europe. Il fera le point sur le projet pilote de test du cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie, ayant impliqué 17 pays. Un second exposé abordera la question de la formation initiale et en cours de carrière des enseignants en France qui a récemment réformé son curriculum relatif à l'éducation à la citoyenneté. Une intervention liminaire sera effectuée par la Commission européenne en vue de contextualiser les engagements des États membres et les défis en matière de citoyenneté.

#### **Intervenants :**

-Bénédicte Robert, Responsable de politique, Commission européenne, Direction générale éducation et culture. *La mobilisation européenne pour l'inclusion sociale et les valeurs démocratiques ;*

-Calin Rus, expert du Conseil de l'Europe, Directeur de l'Institut interculturel de Timisoara. *Le cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie ;*

-Judith Klein, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Direction générale de l'enseignement scolaire. *La formation initiale et en cours de carrière des enseignants en France dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté.*

#### **4. Questions en vue du débat**

- Quelle est l'importance donnée à l'éducation à la citoyenneté par les différents acteurs de l'éducation et de la formation tout au long de la vie ? Quelles sont les priorités et quelles sont les attentes des autres acteurs par rapport à l'enseignement obligatoire ?
- Comment circonscrire ces compétences, sans tomber dans un inventaire qui serait inutilisable par les enseignants et les formateurs ?
- Comment s'assurer que ces compétences sont bien acquises ? Quel est le rôle de l'évaluation ? Comment créer ou accentuer les partenariats dans et en dehors de l'école ?
- Quelle place donner à ces compétences dans la formation initiale et en cours de carrière des enseignants, des formateurs, voire des chefs d'établissement ?